

DÉPARTEMENT
SEINE - MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**N° 2024/181/AR/8.3**

Le Maire de la Commune de EU,  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,  
 Vu le Code de la Route,  
 Vu le Code de la Voirie Routière,  
 Vu les arrêtés municipaux en vigueur  
 Considérant la Commémoration du 79<sup>ème</sup> Anniversaire de la Fête de la Victoire du 8 mai 1945, le Mercredi 8 mai 2024.  
 Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

**ARRETE**

**Du Mardi 7 mai 2024 -20h00  
 Au Mercredi 8 mai 2024- 12h00**

- Article 1<sup>er</sup> :** Le stationnement sera interdit sur le Parking du Pavillon Michelet, Place du Champ de Mars.
- Article 2 :** Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par la pose de panneaux réglementaires.
- Article 3 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le trente avril deux mil vingt-quatre.

M. Michel BARBIER  
 Le Maire de la Ville d'EU



Mairie d'EU  
 Tél : 02.35.86.44.00  
 Mail : news@ville-eu.fr

